

Le DESTINATAIRE D'UN DOCUMENT et SA PORTEE

Vous devez alors vous demander « à qui l'auteur du document le destine-t-il ? »

Il vous faut alors tenir compte de la nature du document et donc du public alors visé :

- Soit le document est officiel et son destinataire est alors un individu ou un groupe à qui il ordonne, informe, argumente, affiche...
- Soit le document est à caractère privé et son destinataire ou ses destinataires sont plutôt privés, d'ordre familial par exemple.

Vous pourrez alors apprécier la portée du document : limitée ou pas.